

*196.*

## TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE SAINTES

### Les violettes napoléoniennes

C'est devant le Tribunal correctionnel de Saintes que nous allons apprendre « l'art de cultiver les violettes », en suivant la prévention dirigée à l'audience de vendredi 6 juillet 1876, contre le nommé Mouroux, ancien instituteur à Saintes, poursuivi comme escroc.

Voici les faits tels qu'ils ressortent de l'exposé du ministère public :

Il existe à Chaumet, près de Saintes, un brave vieillard nommé Réal, qui se livre en paix à la culture des violettes, et qui est généralement connu dans la contrée sous le nom de : « Père la Violette. » Grâce à ses soins mystérieux et discrets, les fleurs qu'il entretient sont d'une beauté remarquable ; bravent les intempéries des saisons et ornent en tout temps son modeste jardin, devenu un lieu de pèlerinage, si l'on en croit les prospectus de Meuroux, fréquemment visité des étrangers.

C'est de Chaumet, — ce que ne dit pas le réquisitoire — que sortit jadis cette énorme couronne de violettes que les pèlerins bonapartistes portèrent avec les vœux de la Saintonge chez les « augustes exilés de Chislehurst. »

La réputation du père la Violette est grande, elle s'étendit davantage et rayonna sur tout le pays après la visite des voyageurs impérialistes. Le bonhomme ne s'en émut pas, il continua tranquillement la culture de ses violettes doubles, qui poussaient, je le répète, en toute saison et malgré l'hiver, à l'aide d'un secret connu de lui seul.

C'est ce secret qui va conduire Mouroux en police correctionnelle. Poussé par son excessif amour pour les violettes, Mouroux parut un jour dans le champ paisible du père Réal, tenant à connaître le procédé au moyen duquel ce dernier obtenait de si belles violettes et offrant *vingt-cinq mille balles* pour acquérir le secret. — A ces mots de « vingt-cinq mille balles », le vieillard de Chaumet éleva les yeux d'un air ahuri, demandant à son interlocuteur l'explication de ce langage auquel il n'était pas habitué.

— Vingt cinq mille francs, reprit ce dernier, pour acheter votre secret.

Le père la Violette hocha la tête feignant de ne pas comprendre, et laissant Mouroux saisi d'étonnement, courut dans ses plates bandes fleuries.

Cependant les pourparlers engagés continuèrent, un tiers intervint, la résistance du père la Violette fut vaincue, et moyennant paiement de 1,500 fr., je crois, il devait livrer son secret.

Il fallut se mettre en mesure de se procurer cette somme. C'est alors que Mouroux fit appel à la publicité des journaux de France et de l'étranger, demandant des souscriptions pour couvrir l'Europe entière des violettes de Chislehurst. Par une première circulaire il s'engageait à donner tous renseignements désirables sur l'envoi d'un timbre-poste de vingt-cinq centimes, fournissait ces renseignements, en effet, mais par lettre imprimée avec affranchissement de deux centimes. — Bénéfice vingt trois centimes. — Première escroquerie, d'après l'accusation.

Bientôt dans la presse se répandit cette annonce séduisante que tout solliciteur sur l'envoi d'un timbre-poste de 25 centimes avait pu connaître avec de plus longs détails : « Offre 100 fr. par jour. Agents toutes villes. Envoi 1 fr. à M. rue de la loi, 1, à Saintes (Ch.-I.f.) très-sûr. sans quitt. occupations. 40 à 50 seult. se hâter. »

Cette fois, les pièces de 20 sous abondèrent, 2,400 personnes répondirent à Mouroux qui empocha 2,400 fr.

Contre l'envoi de 1 fr. on recevait une nouvelle circulaire par laquelle Mouroux célébrait dans un style tout particulier les charmes de la violette, parlait des qualités remarquables des violettes du père Réal, du talent du vieux cultivateur, et apprenait à ses correspondants que pour gagner 100 fr. par jour, ils n'avaient qu'à recueillir des souscriptions de 20 fr. sur chacune desquelles remise de 5 fr. était faite à l'agent — ce qui produisait bien par 20 souscriptions dans un jour, un bénéfice de 100 fr.

Le chiffre de 15,000 fr. devait être entièrement couvert, avant l'envoi d'un pied de violettes et du secret du père Réal, à chaque pétitionnaire.

Mais, de nombreux souscripteurs furent peu satisfaits du procédé de l'homme aux violettes. L'incrédulité s'étendit dans leurs rangs; des lettres injurieuses furent écrites à Mouroux, ses agents furent malmenés, la police reçut des plaintes... la campagne entreprise devenait noire et grosse de tempêtes.

Mouroux fut mandé au parquet où on lui signifia d'avoir à cesser son petit commerce; l'avertissement demeura sans résultats, et de nouvelles circulaires où brillaient des noms autorisés, où il était question d'Alphonse Kaar, de receveurs généraux, de chevaliers de la légion d'honneur etc. etc. — lesquelles avaient pour